

D.R.A.I.O

Délégation de Région Académique à l'Information et à l'Orientation



GUIDE TECHNIQUE AFFLENET-LYCÉE



Table des matières

FIC	CHE A – PUBLICS ET FORMATIONS DANS AFFELNET-LYCEE	3
FIC	CHE B – ACCES A AFFELNET-LYCEE	4
Α.	Acces a Affelnet-lycee	4
В.	SAISIE DES VŒUX SUR AFFELNET-LYCEE	5
c.	AFFICHAGE DE LA LISTE DES ELEVES	5
	AJOUTER UN ELEVE	
Ε.	CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT D'UN ELEVE	8
F.		
G.	Onglet saisie des vœux	12
	ONGLET SAISIE DES EVALUATIONS ET DES NOTES	
	FICHE RECAPITULATIVE DE SAISIE DES VŒUX	
J.	IMPRESSION DES FICHES ELEVES	21
FIC	CHE C – VALIDATION CHEF D'ETABLISSEMENT	22
FIC	CHE D –RESULTATS DE L'AFFECTATION	23
Α.	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	23
В.	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	24
M	IODALITES D'INSCRIPTION	24
Exi	(PORTATION DES RESULTATS	25
FIC	CHE E – ZONES GEOGRAPHIQUE (SECTORISATION)	

FICHE A – PUBLICS ET FORMATIONS DANS AFFELNET-LYCEE

Palier 3^{ème} : 3ème générale, 3ème prépa-métiers, 3ème de l'enseignement agricole, 3ème SEGPA, 3ème ULIS, 3^{ème} MLDS, 3^{ème} UPE2A

Saisie des vœux	Le service en ligne affectation (représentants légaux) La fiche de vœux d'affectation (établissements d'origine)
Offres de formations	1 ^{ère} année de CAP 2 ^{nde} professionnelle 2 ^{nde} générale et technologique

Palier 2^{nde} : 2^{nde} générale et technologique, 1^{ère} technologique, 1^{ère} générale,2^{nde} professionnelle, 1^{ère} professionnelle, 1^{ère} année de CAP, Terminale CAP, RFI

Saisie des vœux	La fiche de vœux d'affectation (établissements d'origine)
Offres de formations	1 ^{ère} professionnelle 1 ^{ère} technologique

FICHE B - ACCES A AFFELNET-LYCEE

a. Accès à Affelnet-lycée



Cliquez sur « Saisie des vœux en établissement »





b. Saisie des vœux sur Affelnet-lycée

- La saisie des vœux se fait sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.
- Dans le cas de la saisie faite par le chef d'établissement d'origine, il devra procéder à l'édition d'une fiche récapitulative de saisie des vœux. Cette fiche devra être signée par la famille et remise à celle-ci. Un exemplaire sera conservé dans l'établissement, car seul ce document fera foi en cas de litige.

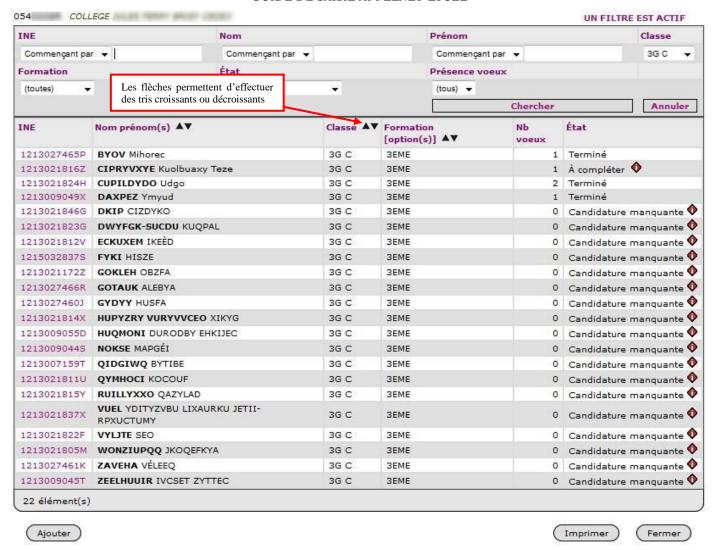


En cliquant sur « Saisie des vœux », la liste de vos élèves (extraite au préalable de la Base Elève Etablissement - BEE) apparaît :

Lorsqu'on clique sur « saisie des vœux », on obtient la liste des élèves de l'établissement.

c. Affichage de la liste des élèves

On peut filtrer les élèves selon différents critères : INE, nom, classe, présence de vœux... Cliquer sur « chercher » pour lancer la recherche.



L'état de la saisie des vœux pour l'élève. Les différents états de saisie des vœux peuvent être :

- Terminé : au moins un vœu a été saisi en intégralité pour l'élève.
- A compléter : il manque des informations dans la saisie d'au moins un vœu pour l'élève.
- ☐ Candidature manquante : aucun vœu n'a été saisi (pour les élèves du palier 3ème uniquement).

ATTENTION: la saisie d'au moins un vœu est obligatoire pour tous les élèves du palier 3ème (sauf établissements privés)

d. Ajouter un élève

On peut « ajouter » un élève en cas de besoin.

Pour ajouter un élève absent de sa liste, le chef d'établissement doit impérativement connaître l'INE de l'élève.

En cliquant sur le bouton en bas de page de la liste des élèves de l'établissement, on est redirigé vers l'écran de saisie de l'INE:

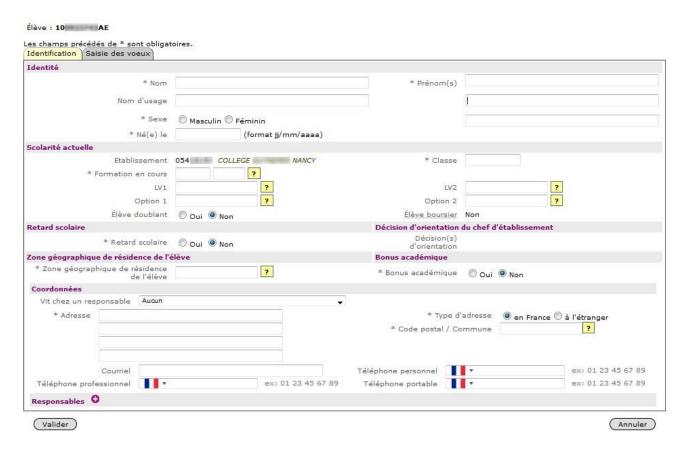
Identification d'un élève

Veuillez indiquer l'INE :	Valider	
Identifiant National Élève		
		(Retour à la liste des élèves)

Les conditions d'ajout d'un élève sont les suivantes :

- Son INE doit être renseigné,
- Son INE doit être valide,
- □ Il ne doit pas déjà exister dans la table des élèves sans appartenir à l'établissement (un message d'erreur apparaît : "Ajout impossible car l'élève existe déjà : il vient de l'établissement X / du département Y".)

Après avoir validé, la page d'identification et de saisie des vœux de l'élève s'affiche :



Il convient à l'établissement de remplir le formulaire et de cliquer sur le bouton valider pour l'enregistrer (pour plus de précisions, voir partie suivante sur l'onglet Identification de l'élève).

e. Changement d'établissement d'un élève



Pour effectuer le changement d'établissement pour un élève, il faut cliquer sur l'INE de l'élève concerné. On affiche alors les informations suivantes :

- Un rappel des informations concernant l'élève : l'INE et nom, prénom(s) ;
- L'ancien établissement : l'identifiant, le type, la dénomination complémentaire et la ville de l'établissement en cours ;
- Le nouvel établissement : l'identifiant du nouvel établissement. A noter que ce nouvel établissement doit déjà exister dans la base de données d'Affelnet, et que seuls les établissements ouverts à la date du jour sont proposés dans l'aide à la saisie.

Changement de l'identifiant établissement



f. Onglet Indentification



En cliquant sur l'INE de l'élève, vous accéderez à l'onglet « Identification » qui s'ouvrira en modification

L'onglet Identification permet au chef d'établissement de vérifier les renseignements personnels de l'élève et le cas échéant de les compléter ou de les modifier.

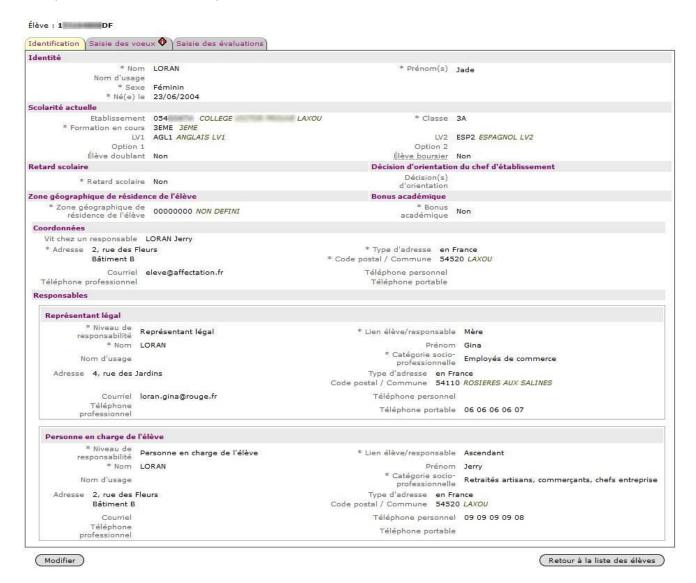
Dès qu'il sélectionne un élève de sa liste en cliquant sur son INE, une page contenant trois onglets distincts s'affiche : Identification, Saisie des vœux, et Saisie des notes (pour les élèves du palier 2nde) ou Saisie des évaluations (pour les élèves du palier 3ème).

Si l'élève vient d'être créé ou que son identité doit être complétée (absence de responsable ou de zone géographique par exemples), on arrive directement sur la page de modification et l'onglet Identification porte un pictogramme informatif rouge:



Si l'élève sélectionné possède toute son identité on arrive sur la vue en consultation.

Exemple de vue en consultation pour un chef d'établissement :



Lors du chargement des élèves de la BEE à Affelnet-lycée, tous les dossiers des élèves sont complets. En cas d'erreur sur le dossier de l'élève, vous pouvez procéder à des modifications. Certains champs sont obligatoires (identifiés par une étoile *), alors que d'autres sont facultatifs.

Précisions sur les informations à saisir dans le cadre de modifications du dossier de l'élève :

→ Date de naissance

La date de naissance doit être saisie sous la forme jj/mm/aaaa et être comprise entre 10 et 30 ans.

\(\) Établissement

L'établissement d'origine de l'élève correspond à celui sélectionné par l'utilisateur.

¥ Palier

Pour chaque élève, le palier d'origine est initialement déterminé par l'application en fonction de la formation en cours de l'élève. Ainsi :

- * 2 valeurs possibles : 2^{nde} ou 3^{ème}.
- * Initialisé lors de la « sélection des élèves » à partir de l'origine de l'élève.
- * L'administration pourra le modifier si la valeur initialisée ne convient pas ou le saisir lors de l'ajout d'un élève.
 Ce champ n'est pas accessible en établissement. Si un élève est ajouté en établissement, le palier sera renseigné automatiquement dans la base de données de façon transparente pour l'établissement.

¥ Elève boursier

Vérifier si cette information est à jour. Dans le cas contraire, demander à corriger cette information par mail : affelnet-lycee972@ac-martinique.fr

■ Décision d'orientation

Elle est obligatoire et automatiquement renseignée dans Affelnet Lycée depuis SIECLE-orientation. Dans le cas où elle doit être saisie par le chef d'établissement. Les vœux saisis devront être conformes à la décision du chef d'établissement afin de permettre la validation finale de l'ensemble des vœux saisis.

La validation du chef d'établissement ne peut se réaliser que si toutes les décisions d'orientation sont renseignées et/ou sont corrigées. Il faut donc vérifier la « Liste des élèves en non-conformité vœux et décisions d'orientation » avant validation.



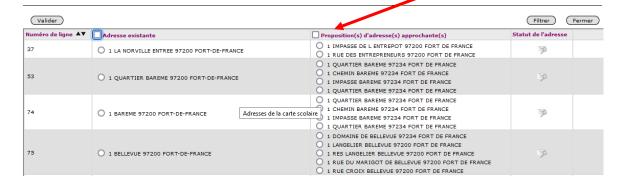
Pour information : Dans la fiche récapitulative de saisie des vœux (Affelnet-lycée) et le récapitulatif des demandes formulées par les familles (Téléservice Affectation), la décision d'orientation ne sera plus affichée.

Pour rappel : si les résultats et les compétences de l'élève le permettent, il est demandé aux chefs d'établissement de prononcer les décisions d'orientation qui donnent à l'élève les plus larges possibilités d'affectation.

Zone géographique

Dans la plupart des cas le secteur géographique a été déterminé avec succès par l'application sur la base de l'adresse de résidence. En revanche, dans un certain nombre de situations l'adresse issue de SIECLE n'a pas permis de compléter automatiquement ce champ. L'établissement doit alors procéder de la manière suivante :

- 1. Cliquer sur « saisie des vœux en établissement » puis sur « adresses à traiter »
- 2. Choisir pour chaque adresse entre les options suivantes :
 - Maintenir l'adresse indiquée dans le dossier (cliquer sur le bouton dans la colonne « Adresse existante »)
 - Changer l'adresse par l'une des propositions (cliquer sur le bouton correspondant dans la colonne « Proposition(s) d'adresse(s) approchante(s) ».
 - Si l'adresse est exacte, la case « Adresse existante » pourra être cochée afin de choisir le maintien de l'adresse initiale pour toutes les adresses de la liste.



- 3. Valider
- 4. Indiquer la zone géographique dans le dossier de l'élève (onglet « Identification »)
 - Pour les élèves du palier 3ème : <u>saisir le code zone géographique</u>. Une attention particulière sera apportée à cette saisie, ce champ déclenchant le bonus permettant l'affectation dans le lycée de secteur (vœu 2GT).

POINT D'ATTENTION:

Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, l'adresse des élèves qui candidatent en 2GT, détermine-le ou les lycées pour lesquels ils bénéficient d'une priorité d'affectation. La domiciliation d'un des représentants légaux de l'élève dans le secteur de recrutement constitue le principe de base de l'affectation en lycée. L'élève domicilié dans la zone géographique de recrutement du lycée concerné bénéficie d'une priorité pour l'affectation dans ce lycée. Cette priorité se traduit par une bonification dans l'application Affelnet-Lycée.

Néanmoins, les élèves domiciliés hors zone géographique et scolarisés dans le secteur de recrutement du lycée demandé, continue de bénéficier d'une bonification leur permettant d'être affectés dans un lycée du secteur de scolarisation. La liste de ces élèves doit être transmise au SAIO. Cependant, aucun changement de zones géographiques ne doit être effectué à ce titre.

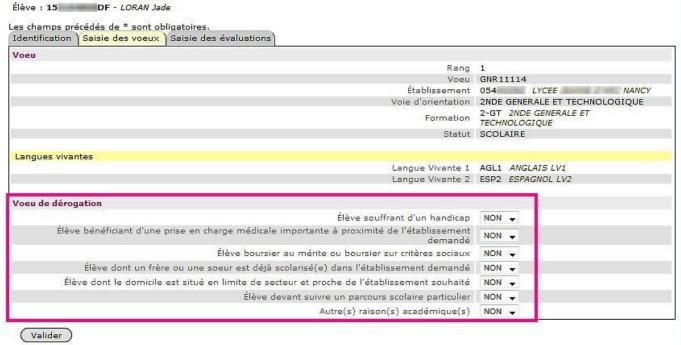
Cliquez sur le bouton « Valider » pour accéder à l'onglet « Saisie des vœux ».

g. Onglet saisie des vœux

Après avoir validé l'onglet « **Identification** », l'écran suivant apparaît :



La saisie d'un vœu s'effectue en un ou deux écrans. Dans cette première partie, il est nécessaire de renseigner les informations principales du vœu.



Dans l'**onglet « Saisie des vœux »,** vous pouvez saisir directement le code vœu ou cliquer sur le point d'interrogation et choisir dans le menu le code correspondant à l'établissement demandé. Une fois le code vœu sélectionné, les libellés complets du vœu et de l'établissement apparaissent.

Vœu de recensement

Certains vœux appelés « <u>vœux de recensement</u> » ne donnent pas lieu à une affectation par Affelnet. Ils permettent néanmoins de mieux analyser et de suivre le devenir des élèves concernés.

Il s'agit des vœux suivants :

- Formation hors académie;
- Formation en établissement privé, autres ;
- Demande de maintien en 3^{ème.};
- Redoublement en 3^{ème};
- Formation en apprentissage.

Avis du chef d'établissement : cet avis doit être renseigné UNIQUEMENT pour les vœux concernant la voie professionnelle.

Vœu de dérogation : il concerne l'entrée en 2^{nde} GT. Cet avis est initialisé à « Non ». Si le vœu de l'élève est un vœu de dérogation (demande pour une affectation dans un lycée autre que celui de rattachement), vous devez sélectionner « Oui » dans le champ « Vœu de dérogation ».

Dans ce cas apparaît une fenêtre supplémentaire de saisie qui permet d'indiquer le motif de la dérogation. Cette demande de dérogation ne peut porter que sur le **vœu n°1**. Elle sera examinée, selon la réglementation en vigueur, dans l'ordre de priorité suivant :

CRITERES	AUTORITE DE CONTROLE
Élève souffrant d'un handicap	DRAIO (transmission d'un dossier)
Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	DRAIO (transmission d'un dossier)
Élève bénéficiant d'une bourse au mérite ou sur critères sociaux	Chef d'établissement
Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé	Chef d'établissement
Elève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	Chef d'établissement
Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (pôle/excellence sportive, langues rares,)	DRAIO (transmission d'un dossier)

Tous les élèves de 3^{ème} des établissements publics doivent avoir au moins un vœu permettant la validation de l'ensemble des vœux des élèves de l'établissement (menu : « Validation chef d'établissement »).

Redoublement « EXCEPTIONNEL » ou MAINTIEN :

- Pour les élèves de 3^{ème} qui souhaitent un « MAINTIEN » dans le même ou dans un autre établissement : saisir le code vœu 97211676.
- Pour les « redoublants EXCEPTIONNELS » de 3ème dans le même ou dans un autre établissement : saisir le code vœu 97211677.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNELS ou les MAINTIENS en 2^{nde} GT dans le même établissement : saisir le code vœu de 2^{nde} GT dudit établissement.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNELS ou les MAINTIENS en 2^{nde} GT dans un autre établissement : saisir le code vœu correspondant à la 2^{nde} GT de l'établissement souhaité.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 2^{nde} pro et 1^{ère} année de CAP dans le même établissement : saisir le code vœu de la même spécialité dans le même établissement.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 2^{nde} pro et 1^{ère} année de CAP dans un autre établissement : saisir le code vœu de la même spécialité dans l'établissement souhaité.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » dans le même établissement : saisir le code vœu de la même spécialité de « familles de métiers » dans le même établissement.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNEL de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » dans un autre établissement : saisir le code vœu de la même spécialité dans l'établissement souhaité.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNELS en 1^{ère} technologique dans le même établissement : saisir le code vœu de 1^{ère} technologique dudit établissement.
- Pour les redoublants EXCEPTIONNELS en 1^{ère} technologique dans un autre établissement : saisir le code vœu correspondant à la 1^{ère} technologique de l'établissement souhaité.

- En validant le vœu, vous accédez directement à un écran qui vous permet de :
 - récapituler la saisie des vœux,
 - modifier un vœu,
 - changer l'ordre des vœux,
 - supprimer un ou des vœux,
 - ajouter un ou des vœux.



Cliquez sur « Fin de saisie des vœux » pour accéder à l'onglet « Saisie des évaluations / des notes ».

h. Onglet saisie des évaluations et des notes

L'onglet 3 de la saisie des dossiers élèves est différent selon le palier de l'élève : palier 3ème ou 2^{nde}.

- Pour les élèves du palier 3^{ème}, saisie des évaluations,
- Pour les élèves du palier 2^{nde}, saisie des notes.

Palier 3^{ème}: importation du LSU

Prérequis: il est impératif pour les établissements qui utilisent un logiciel privé ou un ENT pour les évaluations, d'importer au préalable les données dans l'application LSU. Les informations exportées vers Affelnet-Lycée

- Des bilans de fin de cycle 4 verrouillés ou ayant été verrouillés dans l'établissement;
- Des bilans périodiques de 3ème verrouillés ou ayant été verrouillés durant l'année scolaire.

Pour que les données d'un élève soient exportées vers Affelnet-lycée, il faut que l'élève ait au moins un bilan périodique de 3ème verrouillé dans LSU.

Pour les élèves de 3ème, les évaluations sont remontées automatiquement dans AFFELNET. Il n'y aura pas de saisie de votre part, mais une vérification des évaluations qui pourra se faire dès l'ouverture d'Affelnet-lycée et ce jusqu'au mardi 8 juin 2023.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter les fiches 2D échanges LSU Affelnet-lycée et 2D_Verouiller_Déverouiller_les_bilans_périodiques 2020 (http://www.etab.acmartinique.fr/?page_id=3285).

Les données du LSU sont importées dans Affelnet-lycée en 2 temps :

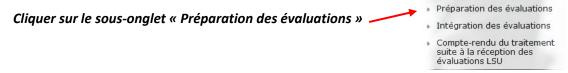
1^{er} temps : la préparation des évaluations

Elle permet de recenser les modes d'évaluations utilisées dans l'établissement non interprétable par Affelnet-lycée et de les relier aux 4 groupes de niveaux d'atteinte des objectifs.

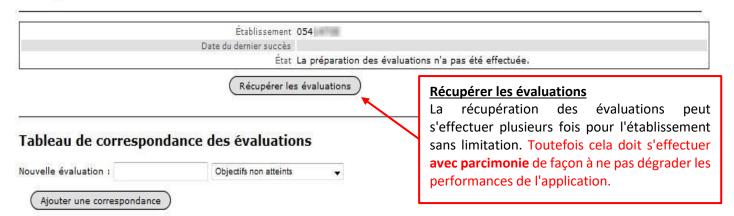
Dans le cas où les évaluations sont restituées sous une autre forme :

- Affelnet-lycée effectue automatiquement la mise en correspondance avec les 4 groupes de niveaux.
- Il faut indiguer dans Affelnet-lycée la correspondance entre chaque type de valeur utilisé et l'un des 4 groupes de niveaux.

Onglet « Gestion des évaluations en établissement » Gestion des évaluations en établissement



Préparation des évaluations



→ En cas de réception terminée avec succès, un message invite à actualiser les correspondances. Ce rafraichissement n'est pas automatique car l'utilisateur peut être en train de travailler sur les correspondances actuelles.

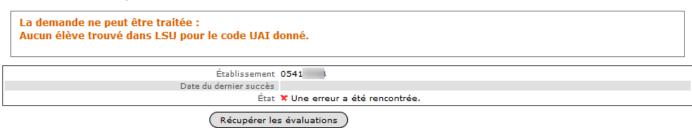
Demande de récupération des évaluations

Le traitement s'est terminé avec succès. Pour afficher les nouvelles correspondances, veuillez <u>actualiser</u> la page ou enregistrer les modifications apportées à celles-ci.



→ En cas d'échec de traitement (communication avec l'application LSU, aucun élève concerné ...), un message d'erreur est affiché :

Demande de récupération des évaluations



Selon l'erreur, il convient de la résoudre avant de refaire une nouvelle récupération des évaluations.

2ème temps : l'intégration des évaluations

Lorsque l'ensemble des évaluations importées du LSU a une correspondance définie, vous devez lancer le transfert automatisé des données du LSU dans Affelnet-Lycée. Cette opération déclenche le calcul automatique des points attribués à chacun des élèves enregistrés dans Affelnet-Lycée (date limite de remontée : mardi 8 juin 2023).

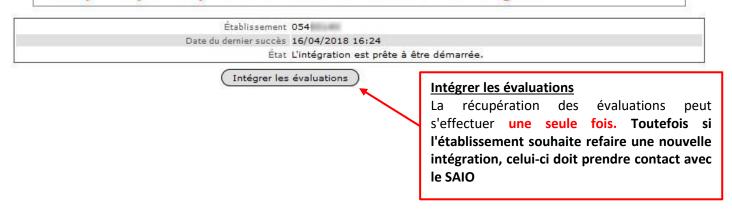
Attention à l'ordre dans lequel vous effectuez les opérations : la saisie manuelle effectuée pour un élève sera écrasée par la remontée LSU si cet élève en fait partie.

Préparation des évaluations »
 Intégration des évaluations »
 Compte-rendu du traitement suite à la réception des évaluations LSU

Intégration des évaluations

Attention, l'intégration des évaluations en provenance du livret scolaire unique (LSU) ne peut être relancée sans intervention de l'administration.

De plus, les évaluations des compétences du socle commun et des disciplines existantes déjà saisies manuellement dans l'onglet « évaluations » seront remplacées par celles provenant de LSU. Veuillez-vous assurer que l'ensemble des évaluations de fin de cycle 4 et que l'ensemble des bilans périodiques disciplinaires de l'année de troisième ont été enregistrés dans LSU.



\rightarrow En cas de succès :

Intégration des évaluations

L'intégration des évaluations s'est terminée avec succès. Les évaluations de 76 élèves ont été mises à jour. Afin de vérifier le résultat de l'intégration, vous pouvez consulter le compte-rendu. Si une nouvelle intégration est nécessaire, veuillez contacter votre gestionnaire académique.

Établissement 054 Date du dernier succès 16/04/2018 16:45 État 🗸 La demande a été traitée avec succès.

Les évaluations des élèves pour le socle et les disciplines sont remplies dans la base, et le nombre d'élèves dont les évaluations ont été intégrées est affiché ainsi que la liste des élèves présents dans le fichier LSU qui n'ont pas été reconnus.

Par conséquent, il n'est pas possible de relancer directement l'intégration et le bouton "Intégrer les évaluations" disparait de l'écran. Simultanément, le bouton permettant la récupération des évaluations depuis le LSU dans le module de préparation, disparait lui aussi.

Dans le cas où l'établissement souhaite refaire une nouvelle intégration, celui-ci doit contacter son administration pour que la fonctionnalité lui soit débloquée.

→ Exemple en cas d'échec

Intégration des évaluations

Attention, l'intégration des évaluations en provenance du livret scolaire unique (LSU) ne peut être relancée sans intervention de l'administration.

De plus, les évaluations des compétences du socle commun et des disciplines existantes déjà saisies manuellement dans l'onglet « évaluations » seront remplacées par celles provenant de LSU. Veuillez-vous assurer que l'ensemble des évaluations de fin de cycle 4 et que l'ensemble des bilans périodiques disciplinaires de l'année de troisième ont été enregistrés dans LSU.

Aucune correspondance ne nécessite de résolution. La demande ne peut être traitée : Service LSU inaccessible.

Établissement 054

Date du dernier succès 17/04/2018 15:31

État * Service LSU inaccessible.

Intégrer les évaluations

Le traitement peut échouer pour les raisons suivantes :

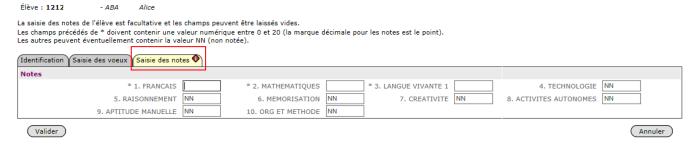
- La dernière demande de préparation a été un succès mais de nouvelles évaluations non numériques sont découvertes pendant l'intégration : la table des correspondances doit être complétée dans la préparation des évaluations avant de relancer l'intégration.
- ☐ Une demande est déjà en cours : il faut attendre la fin de la réception ou l'échéance du temps limite (50 minutes).
- Aucune demande d'évaluation n'a réussi lors de la préparation.
- L'échange peut échouer pour diverses raisons techniques :
 - → La connexion SIECLE-Synchro est mal configurée
 - → L'une des parties prenant part à l'échange (application LSU ou le système d'échange SIECLE-Synchro) est injoignable /indisponible
 - → La demande d'export a échoué côté LSU
 - → La notification de fin d'extraction des évaluations n'arrive jamais
 - → Les données à importer ne peuvent pas être téléchargées par Affelnet-Lycée.

Après résolution de l'erreur, l'établissement peut relancer directement l'intégration.

▶ Palier 2^{nde}: saisie des notes

Pour les élèves du palier seconde, la saisie des notes est obligatoire.

En accédant à l'onglet « Saisie des notes », l'écran suivant apparaît :



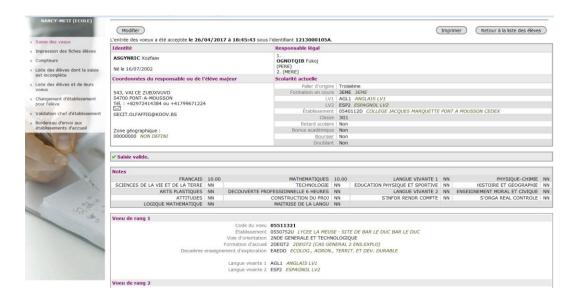
Les notes seront automatiquement converties en points sur les champs disciplinaires (comme pour le palier 3^{ème}) par l'application Affelnet, pour les élèves de seconde qui postulent sur des vœux du palier 3^{ème}.

Cas particulier

Redoublement « EXCEPTIONNEL » ou MAINTIEN :

- Pour les élèves de 3^{ème} qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL ou un MAINTIEN : saisir au moins une évaluation de compétence et une évaluation de discipline
- Pour les élèves de 2^{nde} GT qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL ou un MAINTIEN dans le même établissement : saisir 10 de moyenne pour toutes les matières
- Pour les élèves de 2^{nde} GT qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL ou un MAINTIEN dans un autre établissement : saisir les moyennes de l'année en cours
- Pour les élèves de 2^{nde} pro et 1^{ère} année de CAP qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans le même établissement : saisir 10 de moyenne pour toutes les matières
- Pour les élèves de 2^{nde} pro et 1^{ère} année de CAP qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans un autre établissement : saisir les moyennes de l'année en cours
- Pour les élèves de 1^{ère} technologique qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans le même établissement : saisir 10 de moyenne pour toutes les matières
- Pour les élèves de 1^{ère} technologique qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans un autre établissement : saisir les moyennes de l'année en cours
- Pour les élèves de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans le même établissement : saisir 10 de moyenne pour toutes les matières
- Pour les élèves de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » qui souhaitent un redoublement EXCEPTIONNEL dans un autre établissement : saisir les moyennes de l'année en cours

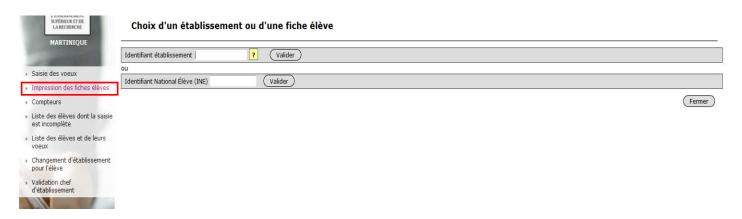
Fiche récapitulative de saisie des vœux



A l'issue de la saisie, il importe d'imprimer la fiche récapitulative de saisie des vœux. Cette fiche devra être signée par la famille et remis à celle-ci obligatoirement. Un exemplaire (photocopie) sera conservé dans l'établissement car seul ce document fera foi en cas de litige.

j. Impression des fiches élèves

En cliquant sur le menu « **Impression des fiches élèves** », il est possible d'imprimer les fiches individuelles ou l'ensemble des fiches d'une division.



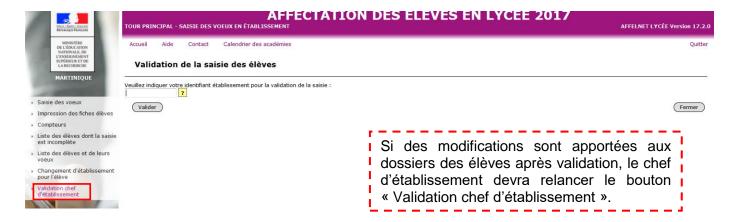
Vous obtenez un fichier au format PDF. Il est à noter que le fichier ainsi généré est le reflet de l'avancement de la saisie de tous les élèves, que leurs vœux et notes aient été saisis ou non. Aussi, il est préférable de générer ce fichier une fois toutes les saisies effectuées.

Conformément aux directives de la CNIL, cette fiche récapitulative constitue le document de référence, consultable par l'élève ou sa famille. Il doit être conforme aux éléments portés sur la fiche de candidature.

FICHE C – VALIDATION CHEF D'ETABLISSEMENT

Date limite de validation de fin de saisie par le chef d'établissement et fermeture d'AFFELNET : le vendredi 16 juin 2023 à 12h.

En cliquant sur l'onglet « Validation chef d'établissement », le chef d'établissement valide la saisie des vœux des élèves.



Validation de la saisie des élèves

Validation du chef d'établissement terminée

La saisie des élèves pour l'établissement 1111111V COLLEGE JEAN MERMOZ BULLEY-SAINT-VINCENT a bien été validée : 91 élèves présents dans l'établissement dont 91 élèves valides et 0 non valides.

Fermer

Afficher les d'anomalie : cliquez sur « Afficher les élèves non valides »

Validation de la saisie des élèves

Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide)

- · Certains élèves n'ont pas de voeu.
- Certains élèves n'ont pas d'évaluations/notes alors qu'ils ont des voeux sur des offres de formation de type 'barème avec évaluations/notes'.
- Certains élèves n'ont pas d'avis.

Accéder à la liste des élèves incomplets.

FICHE D -RESULTATS DE L'AFFECTATION

A l'issue de l'affectation, vous pourrez visualiser les résultats de l'affectation de vos élèves.

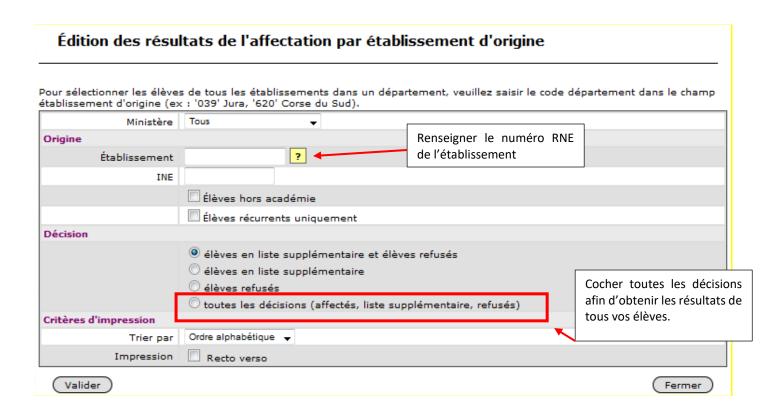
☐ Communication des résultats : Mardi 27 Juin 2023

a. Etablissement d'origine

En cliquant sur l'onglet « **Diffusion des résultats** », vous pourrez éditer les résultats de l'affectation à partir de l'onglet « **Édition des notifications** » puis le sous-menu « **Résultat de l'affectation** ».



Il revient aux établissements d'origine de remettre aux familles **le document « Résultat de l'affectation »**, comportant les consignes relatives aux modalités d'inscription des établissements d'accueil.



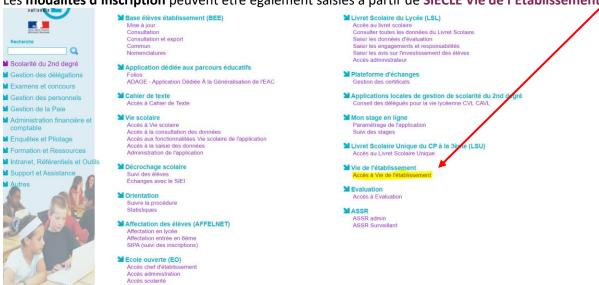
b. Etablissement d'accueil

Modalités d'inscription

Les **modalités d'inscription** peuvent être saisies par l'établissement d'accueil dans le menu « **Diffusion des résultats** » rubrique « **Consignes du chef d'établissement d'accueil** ». Elles seront automatiquement adossées au document remis par les établissements d'origine, aux candidats affectés.



Les modalités d'inscription peuvent être également saisies à partir de SIECLE Vie de l'Établissement.

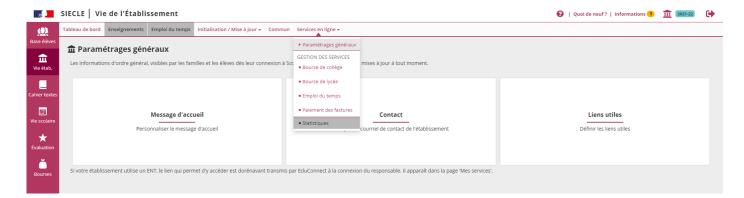


Ce paramétrage, situé dans « **Services en ligne>**Paramétrages généraux > Message d'accueil », permet de personnaliser le message qui sera affiché **en temps réel** sur la page d'accueil des services en ligne de l'élève et sur celle du responsable.

Le message d'accueil est personnalisable par l'établissement dans le paramétrage des services en ligne du module SIECLE Vie de l'établissement.

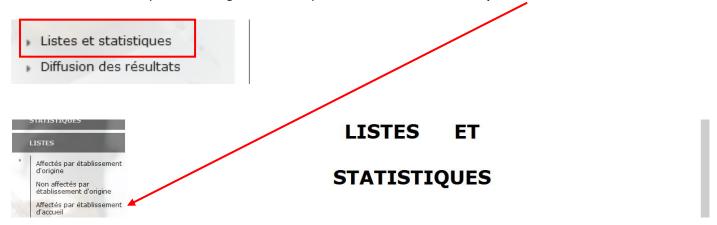
Pour en savoir plus sur le paramétrage du message d'accueil d'inscription dans SIECLE – Vie établissement :

Cf. La documentation sur le portail intranet / rubrique Téléservices.



Exportation des résultats

En cliquant sur l'onglet « Listes et statistiques », vous pourrez exporter (format Excel) les élèves affectés au sein de votre établissement. A partir de l'onglet « Listes » puis le sous-menu « Affectés par établissement d'accueil ».



FICHE E - ZONES GEOGRAPHIQUE (SECTORISATION)

clg_CP commune	clg_commune	clg_nom	lyc _nom	lyc_commune	AFFELNET code zone géo
97217	Anse d'arlets	Alexandre Stellio	Joseph Zobel	Rivière Salée	972CSCA
97223	Diamant	Diamant	Joseph Zobel	Rivière Salée	972CSCA
97215	Riviere Salée	Georges Elisabeth	Joseph Zobel	Rivière Salée	972CSCA
97270	Saint-Esprit	Edmond Valard	Centre Sud	Ducos	972CSUD
97270	Saint-Esprit	Edmond Valard	La jetée	Francois	972CSUD
97224	Ducos	Asselin de Beauville	Centre Sud	Ducos	972DUCO
97200	Fort-de-France	Roger Castendet	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Roger Castendet	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Roger Castendet	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Jacqueline Julius	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Jacqueline Julius	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Jacqueline Julius	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Perrinon	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Perrinon	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Perrinon	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Tartenson	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Tartenson	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Tartenson	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Julia Nicolas	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Julia Nicolas	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Julia Nicolas	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Aimé Cesaire	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Aimé Cesaire	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Aimé Cesaire	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	AMEP	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1

97200	Fort-de-France	AMEP	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	AMEP	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	séminaire collège	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	séminaire collège	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	séminaire collège	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Saint joseph de cluny	Bellevue	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Saint joseph de cluny	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR1
97200	Fort-de-France	Saint joseph de cluny	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR1
97233	Schoelcher	Vincent Placoly	Bellevue	Fort-de-France	972FOR4
97233	Schoelcher	Vincent Placoly	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR4
97233	Schoelcher	Vincent Placoly	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR4
97233	Schoelcher	Vincent Placoly	Nord Caraibes	Bellefontaine	972FOR4
97233	Schoelcher	Terreville	Bellevue	Fort-de-France	972FOR4
97233	Schoelcher	Terreville	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR4
97233	Schoelcher	Terreville	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR4
97233	Schoelcher	Terreville	Nord Caraibes	Bellefontaine	972FOR4
97222	Case-Pilote	Terreville	Bellevue	Fort-de-France	972FOR4
97222	Case-Pilote	Terreville	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR4
97222	Case-Pilote	Terreville	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR4
97222	Case-Pilote	Terreville	Nord Caraibes	Bellefontaine	972FOR4
97212	Saint-Joseph	Belle Etoile	Acajou 1	Lamentin	972FOR2
97212	Saint-Joseph	Belle Etoile	Acajou 2	Lamentin	972FOR2
97212	Saint-Joseph	Belle Etoile	Bellevue	Fort-de-France	972FOR2
97212	Saint-Joseph	Belle Etoile	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR2
97212	Saint-Joseph	Belle Etoile	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Fernand Donatien	Bellevue	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Fernand Donatien	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Fernand Donatien	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Fernand Donatien	Acajou 1	Lamentin	972FOR2
97200	Fort-de-France	Fernand Donatien	Acajou 2	Lamentin	972FOR2

97200	Fort-de-France	Dillon 2	Bellevue	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Dillon 2	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Dillon 2	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Dillon 2	Acajou 1	Lamentin	972FOR2
97200	Fort-de-France	Dillon 2	Acajou 2	Lamentin	972FOR2
97200	Fort-de-France	Cassien Sainte Claire	Bellevue	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Cassien Sainte Claire	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Cassien Sainte Claire	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR2
97200	Fort-de-France	Cassien Sainte Claire	Acajou 1	Lamentin	972FOR2
97200	Fort-de-France	Cassien Sainte Claire	Acajou 2	Lamentin	972FOR2
97229	Trois Ilets	Trois Ilets	Joseph Zobel	Rivière Salée	972FOR3
97229	Trois Ilets	Trois Ilets	Bellevue	Fort-de-France	972FOR3
97229	Trois Ilets	Trois Ilets	Joseph Gaillard	Fort-de-France	972FOR3
97229	Trois Ilets	Trois Ilets	Victor Schoelcher	Fort-de-France	972FOR3
97240	François	Adenet	La jetée	Francois	972FRAN
97240	François	Trianon	La jetée	Francois	972FRAN
97286	Lamentin	Edouart Glissand	Acajou 1	Lamentin	972LAME
97286	Lamentin	Edouart Glissand	Acajou 2	Lamentin	972LAME
97286	Lamentin	Petit Manoir	Acajou 1	Lamentin	972LAME
97286	Lamentin	Petit Manoir	Acajou 2	Lamentin	972LAME
97232	Lamentin	Place d'Armes 2	Acajou 1	Lamentin	972LAME
97232	Lamentin	Place d'Armes 2	Acajou 2	Lamentin	972LAME
97232	Lamentin	Lisette Moutachy	Acajou 1	Lamentin	972LAME
97232	Lamentin	Lisette Moutachy	Acajou 2	Lamentin	972LAME
97218	Basse-Pointe	Aimé césaire	Joseph Pernock	Lorrain	972NAT1
97218	Grand-Rivière	Aimé césaire	Joseph Pernock	Lorrain	972NAT1
97218	Macouba	Aimé césaire	Joseph Pernock	Lorrain	972NAT1
97216	Ajoupa-Bouillon	Aimé césaire	Joseph Pernock	Lorrain	972NAT1
97214	Lorrain	Hubert Néro	Joseph Pernock	Lorrain	972NAT1
97225	Marigot	Eugène Mona	Nord Atlantique	Sainte-Marie	972NAT2

1	İ	I	1	Í	İ
97230	Sainte-Marie	Joseph Lagrosilière	Nord Atlantique	Sainte-Marie	972NAT2
97230	Sainte-Marie	Emmanuel Saldès	Nord Atlantique	Sainte-Marie	972NAT2
97230	Sainte-Marie	Morne des Esses	Nord Atlantique	Sainte-Marie	972NAT2
97220	Trinité	Beauséjour	Frantz Fanon	Trinité	972NAT3
97220	Trinité	Rose Saint Just	Frantz Fanon	Trinité	972NAT3
97231	Robert	Constant le Ray	Frantz Fanon	Trinité	972NAT3
97231	Robert	Paul Symphor	Frantz Fanon	Trinité	972NAT4
97231	Robert	Paul Symphor	La jetée	Francois	972NAT4
97231	Robert	Ponthaléry	Frantz Fanon	Trinité	972NAT4
97231	Robert	Ponthaléry	La jetée	Francois	972NAT4
97213	Gros-Morne	Euzhan Palcy	Frantz Fanon	Trinité	972NAT5
97213	Gros-Morne	Euzhan Palcy	Nord Atlantique	Sainte-Marie	972NAT5
97226	Morne-Vert	Carbet	Nord Caraibes	Bellefontaine	972NCA1
97222	Bellefontaine	Carbet	Nord Caraibes	Bellefontaine	972NCA1
97221	Carbet	Carbet	Nord Caraibes	Bellefontaine	972NCA2
97221	Carbet	Carbet	Victor Anicet	Saint-Pierre	972NCA2
97250	Saint-Pierre	Louis Delgrès	Nord Caraibes	Bellefontaine	972NCA2
97250	Saint-Pierre	Louis Delgrès	Victor Anicet	Saint-Pierre	972NCA2
97250	Prêcheur	Louis Delgrès	Victor Anicet	Saint-Pierre	972NCA3
97250	Fonds Saint-Denis	Louis Delgrès	Victor Anicet	Saint-Pierre	972NCA3
97160	Morne Rouge	Christiane Eda Pierre	Nord Caraibes	Bellefontaine	972NCAT
97160	Morne Rouge	Christiane Eda Pierre	Victor Anicet	Saint-Pierre	972NCAT
97160	Morne Rouge	Christiane Eda Pierre	Joseph Pernock	Lorrain	972NCAT
97160	Morne-Rouge	Notre dame de la délivrande	Nord Caraibes	Bellefontaine	972NCAT
97160	Morne-Rouge	Notre dame de la délivrande	Victor Anicet	Saint-Pierre	972NCAT
97160	Morne-Rouge	Notre dame de la délivrande	Joseph Pernock	Lorrain	972NCAT
97228	Sainte-Luce	Rama	Joseph Zobel	Rivière Salée	972SCAR
97228	Sainte-Luce	Rama	Montgérald	Marin	972SCAR
97228	Sainte-Luce	Sainte-Luce	Joseph Zobel	Rivière Salée	972SCAR
97228	Sainte-Luce	Sainte-Luce	Montgérald	Marin	972SCAR
	•	•	•	•	

97211	Rivière Pilote	Jacques Roumain	Montgérald	Marin	972SCAR
97211	Rivière Pilote	Jacques Roumain	Joseph Zobel	Rivière Salée	972SCAR
97290	Marin	Gérard Café	Montgérald	Marin	972SSUD
97227	Sainte-Anne	Isidore Pélage	Montgérald	Marin	972SSUD
97280	Vauclin	Vauclin 2	La jetée	Francois	972VAUC
97280	Vauclin	Vauclin 2	Montgérald	Marin	972VAUC
	toutes communes	tous collèges	LGTA Croix Rivail	Lamentin	972ACAD